

Protocole du Conseil scolaire Viamonde concernant l'accès aux écoles par les intervenants externes d'une profession réglementée¹ de la santé pendant la pandémie COVID-19 et la réouverture des écoles

Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation a donné la directive aux conseils scolaires de collaborer avec les partenaires des professions réglementées de la santé afin de leur donner accès aux écoles pour offrir aux élèves les services essentiels en matière d'éducation et en matière de santé.

Services externes ayant accès aux écoles du CS Viamonde :

Services externes	Exemples de services offerts	Services permis dans les écoles pendant la pandémie
Professionnels de la santé	Services d'infirmières	Services essentiels à haute priorité (par ex. : cathétérisme profond et stérile, alimentation par tube, injections)
Professionnels des services sociaux	Travailleuses et travailleurs sociaux	Counseling individuel
Para professionnels réglementés	Ergothérapie Physiothérapie	Services essentiels où le risque de blessures est urgent et élevé, de sorte que l'élève ne peut pas fréquenter l'école si le service n'est pas fourni.
Autism Intensive Behavioural Intervention (IBI) et Analyse comportementale appliquée (ACA)	Spécialistes en autisme	Services essentiels de comportement fonctionnel dans le milieu scolaire.

Services virtuels

Il est attendu que les professionnels de la santé, des services sociaux, des para professionnelles réglementés (orthophonie) et autres intervenants communautaires qui offrent des services qui ne sont pas indispensables au bon fonctionnement de l'élève à l'école puissent le faire à distance.

Protocole de mesures de santé et sécurité :

1. Dans la mesure du possible, les services sont offerts en virtuel par les intervenants, y compris les consultations avec le personnel scolaire.
2. Les intervenants visitent qu'une seule école du Conseil par jour.
3. Si le service est requis au sein de l'école, l'intervenant communique avec la direction, sa déléguée ou son délégué pour prendre rendez-vous et pour avoir un local assigné dans l'école, ainsi qu'une date et l'heure précise de la visite.
4. Avant la visite, l'intervenant doit lire et respecter les directives dans le **Guide de réouverture des écoles du Conseil scolaire Viamonde** pour le [palier élémentaire](#) ou pour le [palier secondaire](#) (pour les écoles de 7^e à la 12^e année) et dans le [Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles](#).
5. L'intervenant vérifie le site Web de l'école et/ou du conseil scolaire afin de connaître le statut concernant la fermeture en cas d'éclosion avant de s'y rendre.
6. Avant chaque visite, l'intervenant remplit le [formulaire d'autoévaluation](#) et fait consigner les résultats dans le registre des visiteurs. Si l'intervenant répond affirmativement à une des questions, l'accès à l'école n'est pas permis.
7. Les parents, tuteurs, tutrices n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'école pour assister aux séances avec leur enfant.
8. Une fois arrivé à l'école, l'intervenant s'annonce à l'interphone à l'extérieur à l'entrée principale.
9. Dès que l'intervenant entre dans l'école, il porte obligatoirement son masque médical et sa visière et se désinfecte les mains à la station installée à l'entrée de l'école.
10. Dans le bâtiment, l'intervenant se dirige directement au secrétariat tout en respectant la signalisation sur les planchers. Il attend son tour selon les exigences de la distanciation physique si le secrétariat est déjà au maximum de sa capacité.
11. La secrétaire consigne les informations de la visite au registre des visiteurs.
12. L'intervenant évite de toucher tout objet et surface au secrétariat.
13. Un membre du personnel accompagne l'intervenant dans le local assigné en respectant la signalisation dans les couloirs.
14. Une fois arrivé dans le local, l'intervenant sera fourni du vaporisant désinfectant et des essuie-tout qu'il se servira pour désinfecter la chaise et la table qu'il utilisera et tout autre surface qu'il touchera.
15. Le port de gants et de blouson jetables est requis lorsqu'il y a un risque d'exposition à des fluides corporels.
16. L'intervenant avise le secrétariat lorsqu'il est prêt à recevoir l'élève dans le local. La secrétaire appelle l'enseignant de classe pour que l'élève puisse se rendre au local où se trouve l'intervenant.
17. Une fois que la séance est terminée et que l'élève a quitté la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
18. Après chaque rencontre, il doit changer de gants et de blouson, le cas échéant.
19. Les élèves se désinfectent les mains à une station de désinfection mis à cet effet avant et après la visite.

20. Avant de quitter la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
21. Si l'intervenant doit faire le suivi dans la classe, le port du masque, de la visière et des gants est obligatoire.
22. L'intervenant peut seulement visiter deux différentes cohortes pendant la journée.
23. L'intervenant devra désinfecter avec le vaporisant désinfectant toutes les surfaces à l'aide d'essuie-tout, tout le matériel et tous les objets qu'il a touchés dans la salle de classe.
24. L'intervenant jette les gants et le blouson dans une poubelle à cet effet dans le local.
25. L'intervenant crée un registre des séances pendant sa visite à l'école. Ce registre comprend les informations suivantes :
 - i) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève
 - ii) Nom de famille de l'élève
 - iii) Prénom de l'élève
 - iv) Nom de la cohorte
 - v) Date de la visite
 - vi) Heure de l'arrivée de l'élève
 - vii) Heure du départ de l'élève
 - viii) Indiquer les surfaces utilisées
 - ix) Indiquer le matériel utilisé
 - x) Indiquer s'il a eu une visite dans une classe.
 - xi) Indiquer le nom du personnel avec qui il a y eu contact.

Ces informations sont requises pour chacun des élèves suivis par l'intervenant pendant la journée.

26. Avant le départ de l'intervenant, le registre des séances est remis à la direction en copie papier. Cette étape est primordiale afin de faire des suivis en cas d'éclosion.
27. Si l'intervenant développe des symptômes de la COVID-19, il doit suivre les étapes du [Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles](#) du Conseil scolaire Viamonde.

Enseignement virtuel ou par les parents :

Les membres des prestataires externes fournissent leurs services soit de façon virtuelle ou sur les lieux de l'organisme selon les préférences des parents et des options disponibles pour des séances en personne telles que décidées par l'organisme externe. La plateforme TEAMS est préconisée lors des rencontres virtuelles avec les services externes. Si cela n'est pas possible, le fournisseur de soins doit s'assurer que la plateforme utilisée soit conforme à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) ainsi qu'aux normes TI du gouvernement de l'Ontario en matière de sécurité pour assurer la confidentialité des rencontres et des informations personnelles de nos élèves.

Aiguillage :

Les aiguillages vers les organismes externes continuent pendant la pandémie. Le consentement des parents et de la direction d'école est obtenu par les modes de transmission disponibles. Les formulaires d'aiguillage sont transmis aux organismes selon les attentes établies avec chaque organisme. Les écoles respectent les aiguillages d'élèves des services externes et les procédures annoncées par ces centres.

Faciliter le retrait des élèves en mode virtuel :

L'intervenant du centre de traitement peut communiquer directement avec les parents pour déterminer si l'enfant apprend en virtuel et obtenir le nom de la direction de l'école virtuelle et de communiquer avec celle-ci pour s'assurer que l'élève puisse être retiré de sa classe virtuelle pour participer à la séance virtuelle avec l'intervenante du centre de traitement. La direction d'école va s'assurer de communiquer avec l'enseignant virtuel afin de confirmer l'autorisation de retirer l'élève.

Rapports cliniques :

Les rapports cliniques des élèves pour lesquels les traitements ont été offerts en séances virtuelles sont acheminés à la personne-contact du Conseil qui s'assurera qu'ils soient versés au DSO de l'élève. Les rapports peuvent être postés ou envoyés par courriel crypté à la direction d'école de la classe virtuelle. L'intervenant devra demander l'adresse postale de la direction.

Nettoyage et désinfection pour rencontres en présentiel :

L'école va fournir les lingettes nettoyantes antiseptiques ou un vaporisateur antiseptique ainsi que des essuie-tout pour que l'intervenant du centre de traitement puisse essuyer entre chaque séance toutes les surfaces qui auront été touchées par l'élève et l'intervenant.

Coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantes- ressources :

Les coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantes-ressources ont été partagés avec les centres de traitement. Il est à noter qu'en raison de la pandémie, des changements peuvent survenir sans préavis et qu'il est toujours préférable de vérifier le site Web du Conseil scolaire et de l'école pour des données à jour.

Centres de traitement

Région	Nom du centre
Durham et est de Toronto	Grandview Children Centre
Simcoe-York, centre de Toronto et ouest de Toronto	Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York
Halton et Peel	Erin Oak Kids
Waterloo County	Kids Ability
Hamilton	Centre Ron Joyce, McMaster Health
Niagara	Niagara Children Centre
London	Thames Valley Children Centre
Sarnia/Lambton	Pathways Health Centre for Children
Windsor	John McGivney Children's Treatment

RLISS (Réseaux locaux d'intégration de services de santé)

Soins infirmiers	Écoles desservies – CS Viamonde
RLISS du centre est	Académie Alexandre Dumas
	Antonine Maillet
	Laure-Rièse
	Ronald Marion
	Viola-Léger
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	Le Caron
	La Source
	Roméo Dallaire
	St-Joseph
RLISS du Centre	Académie de la Moraine
	Académie La Pinède
	Chantal- Benoît
	Étienne-Brûlé
	Jeanne Lajoie
	Lafontaine
	Mathieu-da-Costa
	Micheline Saint Cyr
	Norval-Morrisseau
	Paul-Demers (Bayview North)
RLISS du Centre-Toronto	Charles-Sauriol
	Collège Français
	Gabrielle-Roy
	La Mosaïque
	Pierre-Elliott-Trudeau
	Toronto Ouest

RLISS du Centre-Ouest	Carrefour des Jeunes
	des Quatre-Rivières
	Félix-Leclerc
	Jeunes sans frontière
RLISS de Mississauga Halton	du Chêne
	Dyane Adam
	Gaétan-Gervais
	Horizon-Jeunesse
	Le Flambeau
	Micheline-Saint-Cyr
	Patricia-Picknell
RLISS de Waterloo Wellington	David St-Jacques
	L'Harmonie
	L'Odyssée
RLISS de Hamilton, Niagara, Haldimand, Brant	Franco-Niagara
	Georges-P.-Vanier
	LaMarsh
	L'Héritage
	Nouvel-Horizon
	Pavillon de la jeunesse
	Renaissance
RLISS du Sud-Ouest	Académie de la Tamise
	Gabrielle-Dumont
	La Pommeraie
	Marie-Curie
RLISS Érié St-Clair	de Lamothe-Cadillac
	Franco-Jeunesse
	L'Envolée
	Louise Charron
	Les Rapides